



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-029-2022-04

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France /

IDF-2022-04-12-00003 - ARRÊTÉ n° DRIEAT-IdF-2022-0304 du 12 avril 2022
rapportant l'arrêté n° DRIEAT-IdF-2022-0219 du 4 mars 2022 modifiant
l'arrêté n° DRIEAT-IdF-2021-0147 du 6 mai 2021 (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2022-04-12-00003

ARRÊTÉ n° DRIEAT-IdF-2022-0304 du 12 avril 2022 rapportant l'arrêté n° DRIEAT-IdF-2022-0219 du 4 mars 2022 modifiant l'arrêté n° DRIEAT-IdF-2021-0147 du 6 mai 2021



ARRÊTÉ DRIEAT-IdF n° 2022-0304

Rapportant l'arrêté DRIEAT-IdF n° 2022-0219 du 4 mars 2022
Modifiant l'arrêté DRIEAT-IdF n° 2021-0147 du 6 mai 2021

portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu décret n° 2021-261 du 15 mars 2021 relatif à la direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création des comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2021, portant nomination d'Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-29-00020 du préfet de région Île-de-France du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;
- Vu l'arrêté ministériel du 7 avril 2021 relatif au maintien de la compétence de comités techniques de service et de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2021-0116 du 29 avril 2021 relative au maintien de la compétence du comité technique spécial hors DIRIF et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial hors DIRIF de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté DRIEA-IDF n° 2021-0147 du 6 mai 2021 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté DRIEA-IDF n°2022-0219 du 4 mars 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu le procès-verbal des élections du 07 décembre 2018 de dépouillement des votes et de proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 au comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) ;
- Vu le départ de la DRIEAT de Mme Carole MARCOTTE, membre suppléant figurant sur la liste déposée par l'organisation syndicale CFDT pour les élections professionnelles de décembre 2018 ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté DRIEAT-IdF n° 2022-0219 du 4 mars 2022 est rapporté. L'arrêté DRIEAT-IdF n° 2021-0147 du 6 mai 2021 est modifié comme suit concernant la représentation pour la CFDT, dans l'ordre de la liste déposée soit M. Stéphane MEINIER en remplacement de Mme Carole MARCOTTE, suppléante :

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	Yasmina BENCHIHA	Daniel MARC
	Pierre VINCENT-LUCE	Kevin BERGER
	Isabelle FOUCAUD	Jean-Michel FRANCOIS
	Sabrina LANDUREAU	Nadjette GARCIA-BENAOUDA
	Ruddy NISUS	Luc WEINSTEIN
CGT	Gaëtan SILENE	Rodolphe FLOTAT
	Pierrick BIARD	Fabien PATAN
	Eric LE JOSSEC	Alfred GALION
CFDT	Fermin CACERES	David GOBIN
	Marc LURASCHI	Stéphane MEINIER

Article 2 : La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 avril 2022

La directrice régionale et Interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY